

Séance du mardi 15 octobre 2024

Délibération n° 2024-44

Nombre de membres :

En exercice : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 3
Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2024

Date d'affichage électronique de la convocation : 11 octobre 2024

Secrétaire de Séance : Marylène CELLIER

Présents : Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET - Marylène CELLIER - Bertrand GAULÉ - Laurence PAGNON - Franck BAULAN - Odile BELIER COLLONGE - Nathalie ROUGEMONT - Serge FERRANDEZ - *Elisabeth* SAGE - Yoann TRICAULT - Magalie NEVEU - Vincent BRUN - Charlotte PIERRAT - Thomas RIGAUD

Absent(s) représenté(s) :

Julie SABY a donné pouvoir à Bertrand GAULÉ - Emmanuel VINCENT a donné pouvoir à Yoann TRICAULT - Caroline VITAL a donné pouvoir à Vincent BRUN

Absent (s): David OHANNESSIAN

FINANCES – Subvention exceptionnelle à l'Association des Parents d'Elèves pour le projet d'art plastique de l'école Saint Exupéry

Monsieur Franck BAULAN, adjoint aux affaires scolaires indique avoir été sollicité par l'école Saint-Exupéry pour le financement d'un projet d'art plastique pour les élèves de maternelles, CP et CE1, soit 93 élèves. La commission enfance jeunesse s'est réunie le jeudi 03/10/2024 pour assister à une présentation par les enseignants porteurs du projet.

Ce dernier est encadré par une artiste plasticienne reconnue sur Lyon ayant auparavant mené ce type de projet avec des écoles. Elle prévoit 3 demies journées d'intervention auprès de chaque classe soit 15,5 au total. Chaque œuvre sera collaborative et créée par un groupe d'enfant de chaque classe lors des séances et en dehors avec les enseignants.

Une exposition de restitution sera proposée lors de la fête de l'école et certaines d'entre elles seront installées de manière pérenne au sein de l'école dans les espaces communs.

Le coût global du projet comprenant les interventions de l'artiste et l'achat des fournitures est de 4.737 €. L'APE propose un financement à hauteur de 15€/ enfant et l'association scolaire AMILPATTES de 5 €/ enfant. Le reste à charge est de 2.877 € correspondant au coût de l'accompagnement des maternelles. Il est donc proposé au Conseil municipal de financer l'intégralité du projet pour les classes de maternelles (les classes de primaires étant déjà soutenues financièrement dans le cadre du projet une classe – une entreprise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

Votants : 18 – suffrages exprimés : 18 - Abstention : 1 Pour : 17 – Contre : 0

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'APE, à hauteur de 2.877 € pour le financement du projet d'art plastique de l'école Saint-Exupéry
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2024 et suivants.

Le Maire
Jean-Marc THIMONIER



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture
et sa publication sur le site internet de la commune*